

Au cours de l'année **2024**, **3 accidents graves et un accident mortel** de chefs d'exploitation agricoles sont survenus en Moselle lors de travaux sur toitures fibrociment. Ces accidents sont de véritables drames humains pour les proches et les victimes elles-mêmes qui vont devoir vivre désormais avec des séquelles lourdes. Ces accidents compromettent aussi aujourd'hui la poursuite de l'activité sur certaines de ces exploitations agricoles.

Tous ces événements sont survenus lors de **déplacements** de la victime **sur la toiture**, en particulier pour intervenir sur des plaques endommagées ou fissurées.

Ces interventions doivent être prioritairement réalisées par des entreprises spécialisées. Mais pour diverses raisons (réactivité, coût de la prestation, ...), certains exploitants décident de réaliser eux-mêmes ces travaux.

DE SÉRIEUSES CARENCES SUR LES CONDITIONS D'EXÉCUTION ...

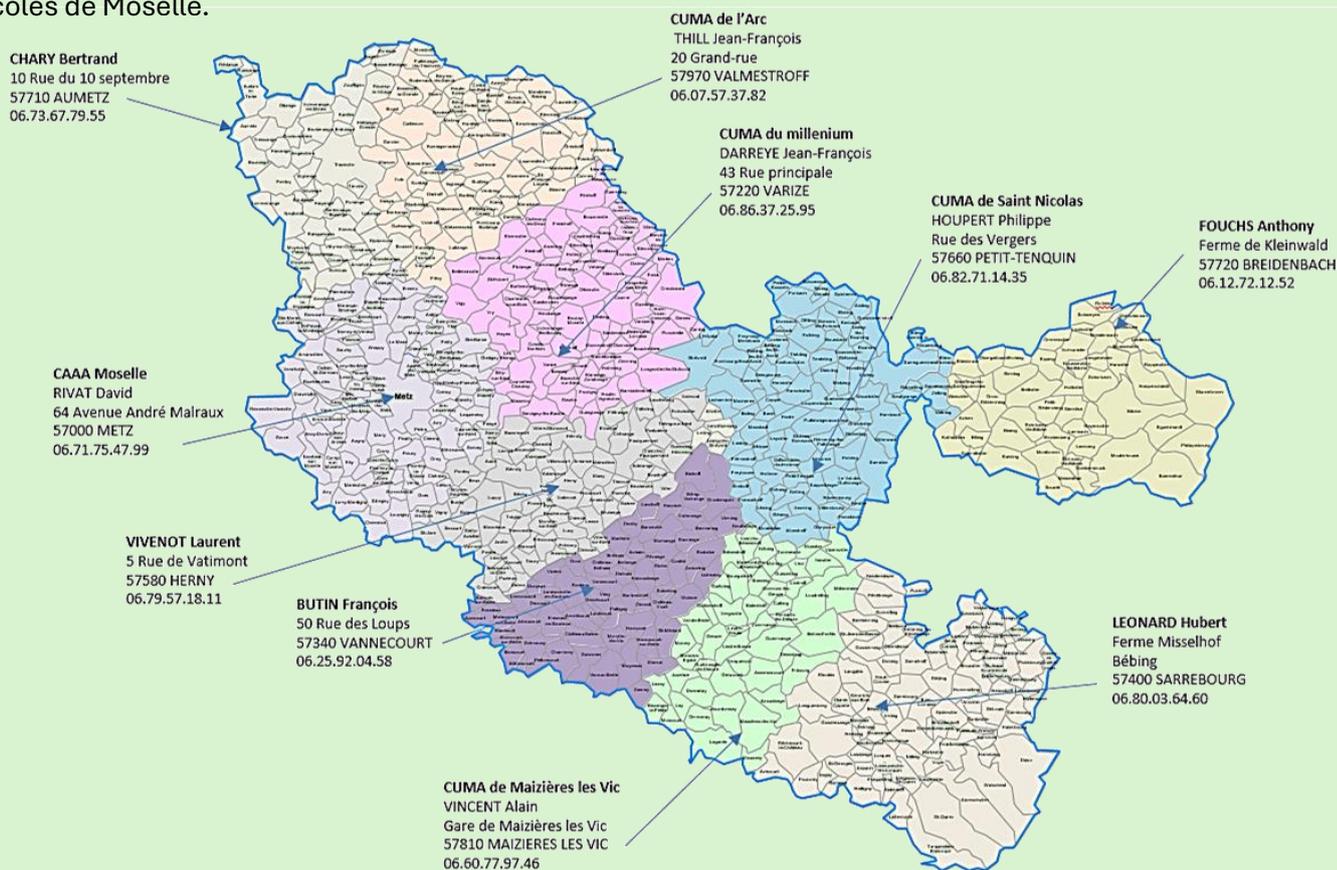
Ces travaux sont parmi les plus dangereux exécutés sur une exploitation. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'une organisation rigoureuse et de la **mise en œuvre de moyens adaptés** pour se prémunir du risque de chute de hauteur.

Actuellement, de nombreux exploitants n'utilisent pas le minimum des équipements nécessaires faute de connaissance sur leur existence, d'accessibilité facile de ces derniers, de volonté aussi malheureusement ...

LA CAAA S'ENGAGE AUPRÈS DES ENTREPRISES ET EXPLOITANTS AGRICOLES DE MOSELLE ...

Pour essayer de répondre à toutes ces contraintes, la CAAA Moselle a décidé de s'engager auprès des entreprises et exploitants en faisant **l'acquisition de 10 kits sécuriplacs**.

Ces kits sont répartis sur le territoire pour faciliter leur accès à toutes les entreprises et tous les exploitants agricoles de Moselle.



Ces kits sont disponibles auprès de dépositaires (élus CAAA, CUMA et exploitants volontaires) que nous remercions vivement pour leur implication dans la réussite de cette action.

Les kits sécuriplacs permettent de cheminer en sécurité sur une toiture fibrociment. Ils sont adaptés pour des interventions ponctuelles sur toiture pour des remplacements de plaques endommagées. Ils doivent s'utiliser avec les EPI requis pour les travaux en hauteur.



Vidéo : <https://youtu.be/bdwTeJMY5dY>

Ces équipements sont gracieusement mis à la disposition de tous les exploitants qui en ont **besoin**, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Être affilié à la MSA Lorraine-CAAA Moselle
- Entreprises/exploitations de Moselle
- Signer la convention de mise à disposition lors de la prise du kit chez le dépositaire

La mise à disposition du kit sera systématiquement suivie d'un échange avec un conseiller en prévention de la CAAA qui accompagnera la mise en service du kit et la définition du mode opératoire selon la nature des travaux à réaliser (ancrage, ...).

Pour toutes questions, le service prévention de la CAAA Moselle se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

1 PROJET, 1 QUESTION, 1 BESOIN

APPELEZ-NOUS

📞 03 87 66 12 70



prevention@caaa57.fr

CAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

Alsace-Moselle